



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 mars 2025 -

**Délibération n°5.2.13/03/2025**

**relative à l'approbation des demandes de subventions présentées  
par les associations étudiantes**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Adoption des attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE**

Document fourni en annexe.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 32

Quorum : 16

Membres présents : 17

Membres représentés : 9

Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE, telles que présentées en séance et décrites en annexe.**

Chambéry, le 1er avril 2025

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Briand

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 07 AVR. 2025
	Transmise au recteur le : 07 AVR. 2025

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

## PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION FSDIE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Année Universitaire 2024-2025

Commission Vie des Campus - FSDIE Projets du 6 mars 2025

Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2023-2024	Remarques	
<b>CATEGORIE 1 - Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants</b>														
1	Anima Martialis	ELEPH'FIGHT 2025 2ème édition	→ Organiser un tournoi de sports historiques universitaire : duel à l'épée longue mixte / duel type gladiature avec simulateur en mousse	→ Etudiants de l'USMB	1-Culture artistique	→ 900 € (Projection de la subvention demandé au CROUS) → 1 200 € (Kestudi Chambéry)	7 668,46	5 568,46	72,62%	4 943,46	64%	5 000,00	→ 3 365 € (03/10/2024), projet "Animations, démonstrations et initiations : activités d'ANIMA MARTIALIS lors de la Journée des Associations étudiantes 2024" → 0 € (03/10/2024), projet "Week-end de formation et d'activité outdoors" → 5 000 € (24/10/2024), projet "Ateliers Cross Laser Run : Au-delà du possible ! Découverte et pratique du Cross Laser Run" → 3 545,14 € (30/01/2025), projet "Walpurgis 2025 ! - Ateliers de découverte des sports historiques et du cross laser run pour les étudiantes de l'USMB"	Avis favorable. La commission vie de campus propose de soustraire à la subvention demandée un montant de 625 euros correspondant aux récompenses.
2	Fac Musique	Concert et soirée comédies musicales et galerie vivante	→ Contribuer à la promotion de l'USMB à travers la musique. → Créer un partenariat avec les d'autres élèves de l'USMB	→ Etudiants de l'USMB et toutes personnes se rendant à l'espace Malraux ce soir-là.	1-Culture artistique	→ 117 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	1 327,00	1 210,00	91,18%	0,00	0%	0,00	→ 733,52 € (28/11/2024), projet "Concert des portesouvertes de l'USMB campus Jacob-Bellecombette"	Avis défavorable. La commission vie de campus propose de ne pas subventionner ce projet car il n'est pas assez bien construit et les devis n'ont pas été transmis. Elle conseille à l'association de le reposer à une prochaine commission.
3	Union Etudiante Chambéry Savoie	Festival - mars pour l'égalité à l'USMB	→ Les discriminations sont une réalité violente à laquelle l'enseignement supérieur n'échappe pas. Il est crucial de construire une culture inclusive positive. Le festival que nous proposons se déroulerait durant le mois de Mars 2025. Nous proposerons : formation, atelier de lecture, projection conférence et concert. Les actions suivraient 3 semaines thématiques : lutte contre le racisme / droits LGBTQIA+ / féminisme inclusif.	→ Étudiant-es des campus de Chambéry à l'USMB (hors distributions qui touchent aussi Annecy)	9-Autres	→ 1 400 € (Collectivités locales) → 250 € (Vente de marchandises) → 61 € (Billetterie)	2 411,00	700,00	29,03%	0,00	0%	0,00	/	Avis défavorable. La commission vie de campus propose de ne pas subventionner ce projet car le cadre permettant aux associations représentatives de solliciter une demande de subvention n'a pas encore été défini. Elle conseille à l'association de faire preuve de patience et de reposer le projet à une prochaine commission dès que le cadre aura été fixé.
<b>SOUS-TOTAL CATEGORIE 1</b>						<b>11 406,46</b>	<b>7 478,46</b>	<b>65,56%</b>	<b>4 943,46</b>	<b>43,34%</b>	<b>5 000,00</b>			
<b>CATEGORIE 2 - Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc</b>														
1	Association sportive de l'université Savoie Mont-Blanc (ASUSMB)	Les étudiant(e)s de l'ASUSMB au championnat de France universitaire d'escalade	→ Concrétiser en quantité et qualité la représentativité de l'USMB au championnat de France d'escalade universitaire → Encourager la participation de tous et toutes, athlètes SHN et grimpeurs et grimpeuses de très bon niveau	→ Etudiant.e.s adhérent.e.s de l'association sportive ASUSMB des 3 sites et de toutes les composantes pratiquant l'escalade à bon niveau et étudiant(e)s SHN en escalade. Prévisionnel : 16 participant(e)s.	3-Sport	→ 500 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	3 500,00	3 000,00	85,71%	3 000,00	85,71%	3 000,00	→ 2 000 € (24/10/2024), projet "DYNAMIQUE de L'EQUIPE UNIVERSITAIRE d'ESCALADE" → 600 € (30/11/2023), projet "Soirée de parrainage" → 6 214,32 € (30/01/2025), projet "Participation aux différents championnats de France d'athlétisme"	Avis favorable.
2	Association sportive de l'université Savoie Mont-Blanc (ASUSMB)	L'USMB aux championnats de France volley 4X4	→ Permettre aux étudiant.es intéressé.es par la pratique du volley-ball d'en vivre la pratique compétitive au niveau des championnats de France → Fédérer les étudiant.es autour d'un projet commun tourné vers la compétition universitaire. → Développer un sentiment d'identité et d'appartenance à l'USMB.	→ Equipes étudiantes de l'ASUSMB de volley-ball de l'USMB	3-Sport	→ 540 € (Participation étudiante) → 72 € (participation AS - repas enseignants ) → 70 € (participation enseignants)	3 935,46	3 163,46	80,38%	2 763,46	70,22%	2 763,46	→ 2 000 € (24/10/2024), projet "DYNAMIQUE de L'EQUIPE UNIVERSITAIRE d'ESCALADE" → 600 € (30/11/2023), projet "Soirée de parrainage" → 6 214,32 € (30/01/2025), projet "Participation aux différents championnats de France d'athlétisme"	Avis favorable. La commission vie de campus propose de soustraire à la subvention demandée un montant de 400 euros car le devis de l'hébergement est onéreux.
<b>SOUS-TOTAL CATEGORIE 2</b>						<b>7 435,46</b>	<b>6 163,46</b>	<b>82,89%</b>	<b>5 763,46</b>	<b>77,51%</b>	<b>5 763,46</b>			
<b>CATEGORIE 3 - Projets ne concernant qu'une filière</b>														
1	Association des Juristes Linguistes d'Annecy	Voyage à Bruxelles	→ Découvrir les institutions européennes et le patrimoine culturel de la ville de Bruxelles	→ Les étudiants de la double licence Droit - Langues Étrangères Appliquées	9-Autres	→ 1 895 € (Participation étudiante) → 3 000 € (Ville d'Annecy) → 1 500 € (Club des Entreprises) → 1 000 € (Faculté de droit) → 1 000 € (Département LEA) → 1 000 € (FSDIE) → 500 € (UFR LLSH)	9 895,00	1 000,00	10,11%	1 000,00	10,11%	1 000,00	→ 0 € (28/11/2024), projet "Voyage à Genève, le 28 février 2025" → 0 € (30/01/2025), projet "Voyage à Genève, le 28 février 2025"	Avis favorable.
2	Bureau des Étudiants de Droit de l'Université Savoie Mont-Blanc (BDE de Droit de l'USMB)	Demande d'aide au démarrage	→ Ce projet a pour but de démarrer l'association et de pouvoir aider à assurer son fonctionnement.	→ Étudiants de l'Université Savoie Mont-Blanc	9-Autres	/	200,00	200,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	/	Avis défavorable. La commission vie de campus propose de ne pas subventionner ce projet car il n'est pas assez bien construit. Elle conseille à l'association de présenter une planification des projets associés aux dépenses et de le reposer à une prochaine commission.
<b>SOUS-TOTAL CATEGORIE 3</b>						<b>10 095,00</b>	<b>1 200,00</b>	<b>11,89%</b>	<b>1 000,00</b>	<b>9,91%</b>	<b>1 000,00</b>			
<b>TOTAL DES 3 CATEGORIES</b>						<b>28 936,92</b>	<b>14 841,92</b>	<b>51,29%</b>	<b>11 706,92</b>	<b>40,46%</b>	<b>11 763,46</b>			

## CATEGORIE

Catégorie 1 : Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants.

Catégorie 2 : Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc.

Catégorie 3 : Projets ne concernant qu'une filière.

## DOMAINE

1-Culture artistique  
2-Culture scientifique et technique  
3-Sport  
4-Environnement  
5-Humanitaire  
6-Citoyenneté  
7-Santé  
8-Handicap  
9-Autres